



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 34677

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la suite donnée au débat national sur le collège de l'an 2000. Des objectifs complémentaires sont affirmés par rapport aux objectifs initiaux du collège. La scolarité de la 6e à la 3e prendra en considération des élèves différents dans un collège pour tous avec des heures de remise à niveau et un tutorat de l'élève par un adulte référent, instauré pour favoriser le dialogue. La diversification des méthodes d'enseignement sera la règle avec notamment un livret des compétences institué pour maîtriser le processus d'orientation, des ateliers-lecture pour tous, un apprentissage des pratiques de l'oral, une éducation à l'image et une heure de « vie de la classe » inscrite à l'emploi du temps. En conséquence, il lui demande quels moyens sont mis en oeuvre pour réaliser ces objectifs et pour les évaluer.

## Texte de la réponse

Alors que se mettent progressivement en place les mesures proposées aux équipes éducatives pour adapter le collège aux réalités actuelles, le ministre de l'éducation nationale a souhaité, avant de décider de tout nouvel aménagement, que soit approfondie encore la réflexion et que les différents acteurs du terrain soient à nouveau consultés. Mieux définir les cadres théoriques du changement, se donner les moyens matériels et pédagogiques d'en atteindre les objectifs et d'en évaluer les effets, telle est bien la logique que le ministre a suivie en attribuant une mission spécifique sur le collège à M. le recteur Joutard. Lorsque celui-ci aura remis ses conclusions, des décisions seront prises dans ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34677

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1999, page 5325

**Réponse publiée le :** 12 mars 2001, page 1537